

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-ÉMILE**

Le mardi 26 janvier 2021, à 19h30

En visioconférence

Conseil de quartier de Saint-Émile

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Manon Therrien	Présidente
Mme Annie Lafrance	Vice- présidente
Mme Geneviève Lemieux	Secrétaire
M. Pierre Rivard	Trésorier
M. David Lavoie	Administrateur
M. David Routhier	Administrateur

IL Y AVAIT QUORUM : OUI

ÉTAIT ABSENT

M. Denis Saint-Pierre	Administrateur
-----------------------	----------------

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS;

M. Jean-Sébastien Mathon	Conseiller en consultations publiques
Mme Henriette Lafond	Secrétaire de soutien
M. Steeve Verret	Conseiller municipal du district de Lac Saint- Charles /Saint-Émile
Mme Marie Lagier	Chef d'équipe aux consultations publiques
M. Sébastien Paquet	Conseiller en urbanisme, Division gestion territoriale
M. Christopher Dicaire	Président des Loisirs des Hauts-Sentiers

Outre les personnes mentionnées, 2 citoyens assistaient à la visioconférence.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Manon Therrien ouvre l'assemblée à 19h33. Elle souhaite la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Geneviève Lemieux et appuyé par Mme Annie Lafrance d'adopter l'ordre du jour.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE PERSONNE RESSOURCE POUR LE CONSEIL DE QUARTIER

Mme Marie Lagier présente M. Jean- Sébastien Mathon, conseiller en consultations publiques. M. Mathon a obtenu une maîtrise en consultations publiques (agent de communication) et il était adjoint de M. Yvon Bussière, conseiller du quartier Montcalm/ Saint- Sacrement. Il est en fonction depuis le 11 janvier. Mme Lagier accompagnera M. Mathon, pour sa formation, jusqu'en février.

4. DEMANDE D'OPINION concernant des modifications à la réglementation d'urbanisme relativement à une permission d'occupation au 2514, rue de la Faune (R.C.A6V.Q.294 et 295)

M. Sébastien Paquet, conseiller en urbanisme, gestion territoriale, explique qu'à cause de la Covid 19, la ville doit tenir une consultation par écrit pour demander l'opinion du conseil de quartier. Le projet demande une permission et une demande d'occupation pour les lots mentionnés. La consultation citoyenne a été faite et ce soir la consultation écrite est présentée au conseil de quartier. Elle sera adoptée en février et mise en vigueur au mois de mars. La consultation consiste à autoriser l'usage commercial (à partir du mois de mars) pour ces lots, soit : bureaux d'agent d'assurance, courtier immobilier, vente au détail et services, salon de toilettage, salon de coiffure, école de karaté, etc...

Q.- Est-ce que les bâtiments autour ont le même usage?

R.- Le but est de cibler seulement ce lot car les autres ont déjà la vocation commerciale. Avec le projet Omnibus, c'était le désir d'avoir plus de petits commerces de proximité dans Saint-Émile et d'empêcher l'implantation de commerces indésirables à cet endroit.

Q.- Est-ce que la largeur du chemin est suffisante pour la circulation des voitures?

R.- Oui, beaucoup de voitures y circulent et il n'y a pas eu de problèmes jusqu'ici.

Q.- Qui s'occupe de l'entretien et de l'éclairage du chemin?

R.- C'est le propriétaire.

M. David Lavoie a consulté la grille de zonage et mentionne que le zonage permet la construction d'unités de logements. Il précise que ce ne serait pas idéal d'avoir un bâtiment de 8 logements dans cette zone.

M. Martin Gagné propriétaire du bâtiment est présent. Il précise qu'il a remis à neuf ce bâtiment et les voisins sont satisfaits de ce projet. Il offre la possibilité aux commerçants d'avoir un local approprié à leurs besoins et il veut offrir des commerces de qualité.

Mme Lagier demande le vote sur 3 options :

- a) - le statu quo
- b) - le projet tel que présenté
- c) - le projet avec modifications

Le vote terminé, l'option b) est acceptée à l'unanimité.

Le conseil de quartier est favorable aux recommandations.

5. PÉRIODE D'INFORMATION DU CONSEILLER MUNICIPAL

Le conseiller n'étant pas arrivé, la période est remise à plus tard.

Le conseil de quartier demande au conseiller d'aviser de sa présence ou de son absence aux prochaines assemblées afin de mieux prévoir des réponses aux questions des membres.

6. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Les 2 citoyens présents n'avaient pas de questions.

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 24 NOVEMBRE 2020.

M. Pierre Rivard propose l'adoption du procès-verbal du 24 novembre 2020.
Mme Annie Lafrance appuie.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

8. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

a) Sapin de Noël

Cette année le sapin de Noël est illuminé et il est très beau. C'est le Service des Loisirs qui l'a pris en charge.

Mme Marie Lagier s'est informée à ce service, pour savoir où étaient rendus les anciens fils de lumières car on voulait les utiliser ailleurs. Ceux-ci ont été jetés, ils étaient vieux et endommagés.

b) Sécurité routière : suivi de la demande, date de la prochaine rencontre et partenariat possible

Mme Manon Therrien a fait la demande pour la subvention mais elle n'a pas encore eu de réponse de la ville.

Q.-Quel est le plan d'action de la ville de Québec pour la sécurité routière à

Saint-Émile, afin de ne pas doubler nos interventions et utiliser le budget inutilement?

R.-Mme Lagier précise que le plan de la sécurité routière est effectif jusqu'en 2025. Elle va se renseigner au Ministère des transports et nous donnera une réponse à la prochaine réunion.

Mme Manon Therrien devait faire une rencontre en janvier concernant le projet déposé à la Ville. Comme elle n'a pas eu lieu, la présidente prévoit maintenant une rencontre le mardi 16 février à 20h00. Elle enverra l'invitation aux écoles, aux organismes communautaires, aux services de garde, aux brigadiers scolaires et à la petite école Montessori.

c) Vision de mobilité active – discussion et mémoire

Le comité est en consultations publiques jusqu'au 31 mars. Il demande des suggestions pour améliorer la circulation à pied ou à vélo. Le comité suggère, par exemple, de prévoir des trottoirs et des sentiers pédestres dans les nouveaux projets de développement afin de permettre une circulation sécuritaire des piétons et des cyclistes. Mme Geneviève Lemieux recueillera les suggestions et commentaires des membres du CA et du public en vue de les présenter à la prochaine séance du conseil de quartier et les soumettre ensuite au comité.

d) Centre communautaire

Après une discussion sur le Centre communautaire en décembre dernier, M. David Routier amène, comme commentaire, qu'il serait intéressant de réviser l'offre du Centre communautaire de Saint-Émile afin de mieux desservir les résidents. Les membres du conseil de quartier se demandaient : où sont passées les sommes investies dans Saint-Émile? Quand on regarde notre Centre communautaire, on aperçoit une certaine désuétude et on constate qu'il n'est pas adéquat pour répondre aux besoins de la population.

Le conseil de quartier a invité M. Christopher Dicaire, président des Loisirs des Hauts-Sentiers, afin de mieux cerner les besoins des citoyens.

Q.-Quels sont les besoins de l'organisme relativement au Centre communautaire?

R.-Le comité a besoin :

- de locaux de rangement ;
- de locaux de style classe pour des cours ;
- un local style gymnase (La salle ABC actuelle n'est pas assez haute pour les jeux de ballons);
- un local adapté pour la cuisine, pour des cours de peinture.

Q.-Est-ce que les gymnases des écoles peuvent vous aider à régler vos problèmes de locaux?

R.-Oui, pour les sports durant l'été. Mais le reste de l'année, les locaux sont occupés au moins jusqu'à 18 heures.

Q.-Est-ce que la superficie du centre communautaire est adéquate?

R.- C'est la superficie des locaux qui ne l'est pas. Il y a beaucoup de petits locaux aménagés pour des petits groupes. Nos groupes sont souvent trop grands pour ces locaux.

M. Steeve Verret étant arrivé, Mme Manon Therrien lui demande s'il y a des projets particuliers pour notre Centre communautaire. Il répond que présentement, la ville rénove le Centre Paul-Émile Beaulieu au Lac Saint-Charles et que les responsables consultent les organismes communautaires pour recueillir leurs besoins. On visite également les installations existantes d'autres Centres en ayant comme préoccupation d'optimiser des espaces avant d'en créer d'autres. Présentement, Saint-Émile, (en collaboration avec l'organisme des loisirs) a une entente de services avec l'école Roger Comtois pour le gymnase et la piscine.

Les questions posées ci-bas sont émises par des membres du conseil d'administration et les réponses sont données par le conseiller municipal, la présidente ou quelqu'un d'autre.

Q.- De quelle manière peut-on faire sentir que notre Centre n'est pas conforme aux besoins des citoyens?

M. Steeve Verret

R.- Présentement, Saint-Émile n'a pas besoin de nouveaux locaux. Cependant il est possible de faire du réaménagement. Plusieurs locaux prêtés à des organismes pourraient être répartis autrement pour mieux répondre aux besoins.

Q.- Le Centre communautaire n'a pas de locaux avec une ventilation adéquate pour les activités physiques. Cela peut-il être autrement?

M. Steeve Verret

R.-Pour la climatisation, les 2 locaux de karaté sont climatisés depuis 3 ans. Ces locaux ne sont pas juste pour le karaté, on peut les utiliser pour d'autres activités, mais il faut qu'il y ait une demande. La ville prête ses locaux aux organismes mais ils n'appartiennent pas à ceux-ci.

Q.- Comment peut-on aborder le dossier pour demander un réaménagement?

Mme Manon Therrien

R.- On va demander à la Ville, en collaboration avec les Loisirs-des Hauts-Sentiers, une présentation au Service des loisirs pour connaître le taux d'occupation des locaux du Centre communautaire.

Q.- Dans la grille horaire des loisirs, il manque d'activités pour les ados de 16 ans.

Pourrait-on revoir la liste?

R.- M. Dicaire précise que les Loisirs-des-Hauts-Sentiers ont envoyé un sondage aux citoyens pour connaître leurs besoins. À la lumière des résultats de ce sondage il discutera de ce sujet avec son directeur et le représentant du service des Loisirs de la Ville.

Mme Manon Therrien propose une résolution pour demander une optimisation des locaux.

Résolution 21 -CA -12

Considérant son désir :

- d'offrir un meilleur service à tous les citoyens du quartier;
- de voir optimiser l'utilisation des locaux du Centre communautaire pour une organisation la plus efficace possible des loisirs, le conseil de quartier demande à la Ville de lui fournir un plan des locaux du Centre communautaire, l'horaire d'occupation et le taux d'occupation de ces locaux.

Mme Geneviève Lemieux propose
M. David Lavoie appuie

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Questions à M. Steeve Verret

Q.- Dans le journal local, on parle de réaménager le parc de la Petite-Oasis, quels sont les projets de la Ville?

R.- M. Steeve Verret répond qu'il n'a pas de nouvelles à ce sujet.

Q.- Est-ce que l'on peut compter sur l'implantation d'un parc pour les planches à roulettes à cet endroit ?

R.- Non pour l'ancien site, car un tel parc génère trop de bruit et de vandalisme. Il y a une habitation pour personnes âgées, juste à côté, ce n'est pas un endroit idéal.

Q.- Est-ce qu'on peut implanter ce parc et un parc pour les trottinettes au parc Réal Cloutier?

R.- C'est très difficile d'implanter ce genre de parc à cause du bruit et du vandalisme. Toutefois le Conseil de quartier a le pouvoir de faire une résolution sur ce sujet.

Résolution 21-CA -13

Le conseil de quartier propose l'implantation d'un parc pour planches à roulettes et pour trottinettes au Parc Réal Cloutier.

La résolution est proposée par Mme Geneviève Lemieux
M. David Routhier appuie.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Q.- Dans le nouveau développement, près de la nouvelle école, y aura-t-il un passage pour piétons pour éviter la circulation sur la rue Vézina?

R.- Oui, sur la rue Triton.

Q.- Y en aura -t-il un plus haut, pour les nouvelles rues près du site de Robco?

R.- Oui, mais cependant les plans ne sont pas encore sortis, il faudra le prévoir.

9. CORRESPONDANCE, TRÉSORERIE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

- **Correspondance**

Le Conseil de quartier a reçu un avis concernant la consultation à propos de la Vision de la mobilité active. Ce sujet a été discuté au point 8.

- **Approbation des dépenses**

M. Pierre Rivard mentionne qu'il y a 902.33\$ dans le compte au 31 décembre 2020. La ville a envoyé aussi un chèque de 803.00\$ pour le budget de fonctionnement du conseil.

Résolution 21 – CA- 14

M. Pierre Rivard demande une résolution pour un chèque (051) de 80.00\$ à l'ordre de Mme Henriette Lafond pour la rédaction du procès-verbal du 24 novembre 2020.

M. Pierre Rivard propose
Mme Geneviève Lemieux appuie.

Résolution adoptée à l'unanimité.

10. DIVERS

Mme Marie Lagier mentionne qu'elle a mis à jour la liste des membres du Conseil pour le Registraire des entreprises.

Il y aura aussi une autre modification règlementaire en février. Ce sera un règlement «omnibus». Ce sont des modifications faites par la ville pour mieux contrôler le nombre de logements. Il y aura une consultation publique et écrite en février. Le conseil ne voit pas le besoin d'avoir une réunion préparatoire, les membres se fiant aux arguments de Mme Nathalie Cournoyer.

11. Levée de l'assemblée

Mme Manon Therrien propose la levée de l'assemblée à 21h46
Pierre Rivard propose
Mme Manon Therrien appuie.

Adoptée à l'unanimité.